



## *Les indicateurs de la lutte contre les infections associées aux soins*

Il existe plusieurs indicateurs en fonction  
de l'établissement de soins :

- ICALIN :** évalue l'activité de l'établissement pour la lutte contre les infections associées aux soins
- ICSHA :** évalue l'hygiène des mains des soignants
- ICATB :** évalue l'utilisation des antibiotiques dans l'établissement

**Vous estimez être victime d'accident  
médical ou d'infection nosocomiale.**

Vous pouvez remplir un formulaire de demande d'indemnisation auprès de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales. (CERFA 12245\*03 - [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12245.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12245.do))



## Les infections nosocomiales

Comité de pilotage Sécurité des Soins et Vigilances - Novembre 2017

**Ce sont des infections contractées  
dans un établissement de soins (hôpital,  
maison de retraite...).**

**Elles apparaissent au moins 48 heures après l'entrée  
dans l'établissement.**

**Elles peuvent aussi survenir plusieurs semaines après  
une intervention chirurgicale.**

**On parle d'infections nosocomiales ou  
d'infections associées aux soins.**



# Fiche conseil

# 30

## D'où viennent-elles ?

de la transmission de germes à partir :



de l'environnement  
hospitalier



des personnels



des visiteurs



des propres germes  
du patient

En moyenne, dans les établissements de santé de France,  
1 patient hospitalisé sur 20 présente une infection nosocomiale.  
Les plus fréquentes sont en général sans gravité.



Les plus courantes sont  
les infections :  
- urinaires  
- respiratoires  
- du site opératoire

Le médecin doit informer  
le patient en cas  
d'infection nosocomiale.

## La lutte contre les infections dans les établissements de soins

Elle est devenue obligatoire à partir de 1988 avec la création des Comités de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) dans chaque établissement.

Chaque année, le CLIN élabore un programme d'actions pour éviter la transmission des infections.

### Exemples d'actions :

Promotion de l'hygiène des mains des professionnels  
Surveillance de la résistance aux antibiotiques  
Surveillance de la qualité de l'eau, de l'air  
Elaboration de protocoles de soins



Toutes les actions du CLIN sont évaluées annuellement par la Haute Autorité de Santé.

Leurs résultats sont diffusés au public sous forme d'indicateurs (voir page suivante).

Les résultats de tous les établissements de santé peuvent être consultés sur le site internet :

<http://www.scopesante.fr>



**Vous êtes porteur d'une infection ?  
Signalez-le aux professionnels de santé  
qui vous prennent en charge.**

